

Mathi

isbergk.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE — Madrid, le 19 juin.

On ne peut se faire une idée des efforts que fait en ce moment la junte apostolique pour faire prévaloir ses principes. Elle en veut surtout aux *Afrancesados* qui forment la partie la plus instruite de l'Espagne, l'on parle de la Publication prochaine d'un décret qui doit les proscrire tous. On craint aussi qu'elle ne parvienne à faire croire aux cabinets étrangers que toute police, autre que celle établie par l'inquisition, est impossible en Espagne. On parle d'un ouvrage sur cette matière, dans lequel l'auteur déploie un grand talent et où il cherche à prouver que toutes les nouvelles formes de police et des réglemens actuels, sont incompatibles avec le caractère et les mœurs des Espagnols.

On poursuit partout les auteurs des désordres des trois dernières années, sans en excepter même les autorités dont la faiblesse ou le manque de volonté pour les empêcher les fait soupçonner de complicité : de ce nombre est le général Copons, chef politique de Madrid en 1822, qui, ayant été arrêté à Séville, vient d'être conduit au fort de Ségovie.

On a également amené ici, cette nuit, comme prisonniers, le général Villa-Alba; le comte de Tilly, gendre du comte de Ofalia, ministre des affaires étrangères.

(Jour. Minist.)

— Les autorités de Grenade, Malaga, Carthagène, etc., interprétant le décret d'amnistie suivant leurs desirs, ont fait arrêter beaucoup de citoyens de toutes les classes, et même plusieurs généraux et officiers supérieurs, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de ceux qui étaient compris dans la capitulation de Ballastéros, entr'autres celui de ses aides-de-camp qui signa cette capitulation, les généraux Zaca del Valle, marquis de Campo-Vredo, prince Pio, les deux frères Montes, etc., etc.

— L'ordre transmis au conseil de Castille, pour qu'il ne propose à l'avenir ni des personnes connues pour avoir des opinions contraires au gouvernement, ni des *afrancesados*, pour des prébendes ecclésiastiques ni pour des emplois judiciaires, vient d'être étendu à tous les emplois à la nomination du gouvernement, et des instructions en conséquence ont été données à toutes les autorités du royaume. Ceux qui ont suivi les cortès à Cadix, lors même que leur conduite aurait été modérée, ne pourront plus occuper aucun emploi civil ni aucune charge municipale.

— On parle ici de l'arrivée prochaine d'un grand personnage de la révolution, qu'on amène, dit-on, de France, et que l'on croit être le général comte Abisbal, qui est nominativement exclu de l'amnistie.

— Il se confirme qu'une société de riches Anglais s'est réunie à Gibraltar, pour assurer aux officiers espagnols réfugiés la solde assignée à chacun selon son grade.

— Un chirurgien du collège de San-Carlos, condamné à mort, ayant eu connaissance du sort qui l'attendait, est parvenu à se sauver de l'hôpital où il avait été transféré comme malade, et toutes les recherches de la police pour le trouver ont été infructueuses jusqu'à présent.

— La plus grande division règne dans le ministère; et quoique tous les ministres soient les très-humbles serviteurs de M. Ugarte, les idées de M. Calomarte, ministre de la justice, et celles de M. Ballestéros, ministre des finances, sont en opposition avec celles de ses confrères sur presque tous les points d'administration. Il est impossible de savoir ce que l'on veut ici, et beaucoup moins encore ce que l'on pourrait raisonnablement exécuter; les anciennes cortès ne seraient rien pour les uns, et seraient beaucoup trop pour les autres.

— Dans les provinces de Guipuscoa, d'Alara et de Biscaye, le décret d'amnistie n'avait pas encore reçu son exécution.

— Il paraît certain que la reine de Portugal a réellement demandé à passer par Madrid pour voir le roi son frère,

ainsi que sa fille et son gendre l'infant don Carlos; mais que cette permission lui a été refusée.

— M. Ouvrard vient de transférer ses bureaux à Toulouse. Il a fait publier, avant de quitter Madrid, à ceux qui avaient des bons sur sa caisse, qu'il n'était plus responsable d'aucun versement de fonds, ni d'aucune dépense, qui étaient désormais à la charge du gouvernement français.

ALLEMAGNE. — Vienne, le 21 juin.

Le grand-seigneur a donné des ordres pour équiper de nouveaux bâtimens de guerre, et entr'autres quelques vaisseaux de ligne, plusieurs frégates et corvettes qui doivent joindre le capitán-pacha. Une très-grande activité règne dans l'arsenal de Constantinople; mais il sera difficile d'équiper suffisamment cette escadre.

— On écrit de Semlin, en date du 9 de ce mois: « Avant-hier, il est arrivé à Belgrade des Turcs venant du camp de Larisse. Depuis lors, le bruit s'est répandu que le nouveau seraskier, Derwisch-Pacha, a commencé ses opérations par terre; mais qu'il a rencontré près de Zeituny des obstacles qui l'ont forcé à la retraite. On attend la confirmation de cette nouvelle, sur laquelle il circule de la part des Grecs divers bruits peut-être exagérés. »

Des lettres des frontières de la Moldavie, du 10, portent: « Jusqu'à ce moment, il n'est point parti de troupes des principautés; mais le bruit se soutient que les troupes d'occupation s'éloigneront en partie après les fêtes du Bairam. On présume néanmoins que les hospodars ont demandé à la Porte qu'il fût laissé dans chacune des résidences mille hommes de troupes, comme cela a eu lieu, il y a deux ans, pour le maintien du bon ordre. »

Francfort, le 25 juin.

On vient de rendre publique une humble requête adressée le 13 janvier dernier (V. S.) par les quatre députés des boyards moldaves au grand-seigneur, relativement aux vexations de toute espèce que l'hospodar prince Stourdza fait peser sur cette principauté.

Nuremberg, le 25 juin.

On a parlé dans le tems que des négociations étaient entamées entre l'Autriche et le cabinet de Naples. On croyait que le territoire des Deux-Siciles serait évacué par les Autrichiens vers la fin de ce mois, mais les choses ont pris une tournure toute différente. La majeure partie de l'armée du général baron Frimont restera dans le royaume de Naples jusqu'en 1826, époque fixée pour le départ définitif de cette armée autrichienne. On assure que le roi Ferdinand a pris la résolution de renforcer l'armée napolitaine, qui est maintenant organisée, par des régimens qui seront levés en Albanie. Mais on doute que la Porte ottomane sous la domination de laquelle se trouve cette province, accède dans les circonstances actuelles au désir de S. M. sicilienne, vu le besoin qu'elle a de milices albanaises dans la guerre contre la Grèce. Il faut observer que plusieurs tributs de l'Albanie, ou font cause commune avec les Hellènes, ou observent une stricte neutralité.

ANGLETERRE. — Londres, le 25 juin.

On a reçu de lettres de la Guayra jusqu'au 15 mai. Il n'y est nullement question de la nouvelle de la défaite de Bolivar au Pérou, qu'on avait dit être parvenue à Saint-Thomas.

— Si l'on en croit des lettres de la Havane, en date du 13 mai, le mécontentement qui régnait parmi les négocians et les planteurs de Cuba au sujet de l'interruption du commerce de cette île par les corsaires colombiens, augmentait chaque jour au point de menacer à une époque prochaine, d'une rupture avec l'Espagne, à moins que cette puissance ne remédie au mal par un arrangement à l'amiable avec ses anciennes colonies. On estime peu le tiers des bâtimens qui sortent de la Havane tombe entre les mains des corsaires colombiens. Les petites embarcations qui se servent au cabotage ne sont pas même à l'abri de leurs entreprises. D'après cet état de chose et l'impossibilité où est

Cuba d'obtenir aucun secours ni protection de l'Espagne, le commerce de cette île a presque entièrement cessé, et l'opinion est devenue générale que la seule démarche qui puisse prévenir sa ruine complète, serait la reconnaissance de l'indépendance des colonies par l'Espagne.

— Le *Courier* publie la traduction d'un très-long article inséré dans la *Gazeta* de Lisbonne du 4, et qu'il regarde comme officiel. C'est moins un article destiné à excuser la conduite du prince D. Miguel, comme l'avait annoncé le *Courier*, qu'une réponse détaillée aux reproches adressés au gouvernement du roi, et contenus dans les proclamations qu'on avait fait signer par l'infant. Il y a quelques passages remarquables qui donnent une idée du système de conciliation et de modération que le ministère portugais se propose de suivre.

« Quelles étaient les personnes que l'on fit arrêter au nom du prince ? C'étaient les ministres même du roi sur la fidélité desquels il n'y avait pas le moindre soupçon. Un d'eux avait secondé S. A. R. l'infant dans ses glorieux efforts du 27 mai pour renverser le gouvernement illégitime ; mais le nom de ce ministre déconcertait et détraquait les projets de réaction que méditait la faction dominante. »...

« Peut-on reprocher au gouvernement du roi la séparation d'avec le Brésil, et l'état de souffrance où est le commerce ?... Le roi a envoyé à Rio-Janeiro des commissaires chargés d'une négociation ; elle n'a pas réussi : peut-on en jeter le blâme sur le roi ? Sans doute, le commerce éprouvera une cruelle stagnation jusqu'à ce que les affaires soient arrangées avec le Brésil ; mais croit-on atteindre ce but en emprisonnant, bannissant et massacrant, au mépris de toutes les formes légales ? »

L'article de la *Gazeta* traite de fabuleuse et d'absurde la supposition d'une conspiration de francs-maçons pour assassiner le roi. « L'infant lui-même n'y croyait pas, puisqu'il réunit les troupes au *Rocio*, tandis que la prétendue conspiration devait éclater à Bemposta, à l'autre bout de la ville ».....

Au surplus, l'article fait l'éloge des qualités aimables et estimables de l'infant don Miguel. « Ce jeune prince a fait des prodiges de valeur et d'honneur, tant qu'il était sous une bonne direction... Il sera un tout autre homme, étant affranchi de la présence des mauvais conseillers qui l'ont égaré un moment. »

— La banque a fait publier, à la bourse de Londres, un avis qui peut intéresser tout le monde commercial. Elle fera désormais des avances d'argent à 4 pour cent d'intérêts, sur des consolidés, ou tout autre fonds anglais, jusqu'à concurrence des trois quarts des valeurs déposées. Le prêt ne pourra être pour un terme au-dessous d'un mois, ni au-dessus de six.

On ajoute que la banque d'Angleterre escomptera des billets à six mois de date.

FRANCE. — Paris, le 27 juin.

— On a remarqué aujourd'hui beaucoup de mouvement dans les divers hôtels des ministres ; on parlait à Saint-Cloud de démissions, de retraites, de rentrées auxquelles on est loin de s'attendre ; enfin, il a été tenu, dans la journée, un conseil extraordinaire, et tout semblerait indiquer que nous sommes à la veille d'un changement considérable dans le personnel de la haute administration. (*Const.*)

— Les laquais du ministère sont en grand désarroi. Les succès de la caisse d'amortissement promettaient de leur adjoindre de nouveaux complices de bassesse ; ils se croyaient sûrs que le public serait bientôt réduit à ne plus entendre que des voix vénales, et ils avaient l'espoir de se distinguer encore alors par la servilité de leurs doctrines et la bassesse de leur langage. Un seul jour a détruit toutes ces illusions. Deux jugemens sont venus arrêter l'essor triomphant de la bande noire, et prêter un appui à la liberté de la presse prête à succomber. Aussi voyez la fureur des journaux achetés ! le *Drapeau*, pour se consoler, demande à grands cris des condamnations ; le *Journal de Paris*, bien plus expert encore en servitude, s'écrie qu'on ouvre une brèche dans la loi, que tout est perdu s'il reste des journaux libres, et il conjure le ministère de rétablir au plus vite la censure. Cette profonde dégradation d'individus qui demandent des entraves, a pu faire sourire un moment les ministres ; mais s'ils ont espéré par là préparer l'opinion publique, ils se sont trompés ; ils n'ont pu peut-être trouver que le *Journal de Paris* pour exprimer de pareils sentimens ; mais ils doivent savoir par expérience qu'un ministère est perdu dans l'opinion dès qu'il peut être soupçonné d'avouer un pareil organe. (*Courrier français.*)

— On écrit de Montauban, en date du 19 juin : « Dans la soirée du 14 de ce mois, le nommé Jean Romiguié, jardinier, faubourg Villeneuve, à Montauban, a été assassiné sur la porte de sa maison, par un individu de la commune de Bioule. Il paraît que ce dernier voulait s'introduire dans la maison du premier, pour en arracher violemment sa femme, qui fuyait de lieu en lieu et de

maison en maison, pour se soustraire aux attentats atroces d'un mari sanguinaire ; mais qu'ayant été reconnu et repoussé par le jardinier, il lui a, dans sa fureur, ouvert le ventre avec un grand couteau dont il s'était armé. Malgré l'énormité de sa blessure, Jean Romiguié a eu encore assez de force pour saisir son assassin, et le remettre aux voisins accourus à ses cris, lesquels ont trouvé ce dernier tout fumant du sang qu'il venait de répandre. L'assassin a été livré aussitôt à la justice, qui s'occupe de la procédure à diriger contre lui. Sa victime est un père de famille estimable, qui n'est pas hors de danger de succomber à sa blessure. »

Du 23. — Un événement, peut-être sans exemple, est arrivé hier à la chasse de Rambouillet. Tandis que Mgr. le duc d'Angoulême poursuivait un daim, un loup s'est réuni à la meute, et, pendant assez long-tems, resta leur compagnon de chasse, sans que les chiens s'occupassent de lui.

— L'Académie des beaux-arts de l'Institut royal de France a procédé hier à une élection à la place vacante dans la section d'architecture, par la mort de M. Heurtaut. Au premier tour de scrutin, M. Lépine a obtenu onze voix, et M. Peyre dix. Plusieurs autres tours de scrutin ont eu lieu. Au dernier tour, M. Lépine a obtenu la majorité requise. Les candidats qui ont obtenu le plus de voix après lui sont dans l'ordre suivant : MM. Molinos, Peyre, Debret, Lebas et Labarre.

— Une foule immense s'est portée aujourd'hui à la plaine de Grenelle, pour voir le couronnement de la Rosière, et les cérémonies qui ont eu lieu pour la pose de la première pierre du nouveau village que l'on y construit. C'est à quatre heures que le couronnement a eu lieu, dans un pavillon richement décoré. Des tentes avaient été dressées à l'entour de ce pavillon ; un repas de cinq cents couverts, destiné aux autorités et aux personnes invitées, a été servi dans cinq tentes ; une sixième, plus spacieuse que les autres, a servi de salle de bal. Des joutes sur la Seine ont eu lieu depuis une heure jusqu'à quatre. Les lutteurs ont fait preuve d'adresse et de force. La rive gauche de la Seine, et la rive droite de l'île de Passy étaient couvertes d'un nombre considérable de spectateurs. Le bal s'est prolongé jusqu'au matin. Il n'est pas arrivé le moindre accident.

— L'ordre du jour à la chambre des députés était la discussion de la loi des crédits supplémentaires de 1823. M. le président appelle à la tribune M. B. Constant. M. de Girardin annonce qu'ayant lu avec attention le rapport de M. de Martignac, il a approuvé le besoin de prendre connaissance des pièces. Il a écrit au président de la commission pour que les pièces fussent déposées à la questure, afin qu'il pût en prendre connaissance. Cette demande lui fut refusée. On lui offrit d'en prendre connaissance dans le sens de la commission ; mais il refusa comme une faveur, ce qu'il regardait comme un droit. Il demande que la chambre ordonne que le dépôt soit fait à la questure, ou dans tout autre lieu. M. de Martignac déclare que le premier désir de tous les membres de la commission fut d'accéder à la demande de M. de Girardin, mais qu'en suite on fit réflexion que des pièces à l'appui d'un projet ne pouvaient en être distraites, qu'on offrit à M. de Girardin communication des pièces qui se trouvaient à la commission et de se donner la peine de passer chez M. de Martignac, qui en avait quelques-unes comme rapporteur. M. de Girardin refusa cette proposition. M. le président fait observer qu'une telle proposition est une motion d'ordre interdite par le règlement. M. de Girardin ne pourrait la faire qu'en suivant les formes prescrites par le règlement.

Marseille, le 21 juin.

Des lettres d'Ancône, en date du 5 juin, confirment celles du 3 ; elles rapportent que Napoléon de Romanie est au pouvoir du gouvernement grec ; que Colocotroni, qui avait été soupçonné, avait demandé lui-même à être jugé par le gouvernement grec. Les membres du gouvernement, après avoir examiné tous les chefs d'accusation qui étaient dirigés contre lui, ne voyant rien qui pût porter atteinte à la patrie, ordonnèrent sa mise en liberté.

— On écrit de Livourne, en date du 7 juin, qu'un négociant, appelé Rambeaud, vient de charger sur un navire autrichien 70 mille talaris pour le compte du pacha d'Égypte, avec beaucoup de provisions de bouche pour alimenter les forteresses qui sont bloquées par les Grecs ; il partit le 6 juin secrètement pendant la nuit pour Zante. Le but du pacha d'Égypte est de distribuer aux généraux grecs cette somme, et de plus considérables que ce négociant doit encore charger pour les engager à trahir leur patrie. Le gouvernement grec a été informé de cela, et il est très-probable que les navires autrichiens ne parviendront pas à leur destination, et que tous leurs talaris et leurs provisions tomberont au pouvoir des Grecs. Les forces grecques en ce moment montent à 128,000 hommes bien armés et équipés, à 60 navires de guerre à trois mats, et 100 autres petits navires de guerre bien équipés. Jean Zaimi, un des

députés grecs, vient d'arriver à Marseille; il se rend de suite à Londres. Il assure que la Grèce était en parfaite harmonie, que les chefs se conduisaient bien, que le gouvernement était ferme dans ses desseins, et que tout faisait espérer que la prochaine campagne, qui n'était pas commencée lors de son départ, serait glorieuse pour les Hellènes.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 30 juin.

Un arrêté royal du 17 avril dernier contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. Le jury temporaire pour l'instruction moyenne et inférieure, établi dans la province du Brabant méridional, est dissout, et ses membres effectifs et correspondans sont honorablement déchargés de leurs fonctions, à dater du 1er juillet prochain. A la même époque, ils seront remplacés par une commission provinciale d'instruction, présidée par le gouverneur de la province, et composée d'inspecteurs des écoles. En conséquence, la province sera divisée en dix districts scolaires, et le premier district sera partagé en deux divisions.

2. Notre ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat donnera les instructions nécessaires aux inspecteurs des écoles et à la commission d'instruction.

3. Tous les papiers, pièces, annotations et objets quelconques dont le jury temporaire est en possession, seront remis par lui dans un ordre convenable, à la commission d'instruction qui lui succède.

4. Il est alloué à la commission, etc.

5. Sont nommés inspecteurs des écoles et membres de la commission d'instruction : pour le 1er. district, MM. J.-J.-B. Lefebvre et P.-J. van Ghert, membre et secrétaire du jury, tous deux à Bruxelles. Pour le 2e. district, M. P.-J.-M.-C. Huysman-d'Annecroix, membre du jury à Bruxelles. Pour le 3e. district, M. N.-J. Braucart, doyen à Assche. Pour le 4e. district, M. Lauwers, curé à Bruxelles. Pour le 5e. district, M. Lebaillly de Tillegem, à Louvain. Pour le 6e. district, M. J.-F. Sterckx junior, membre correspondant du jury à Louvain. Pour le 7e. district, M. H.-L. Loyaerts, à Tirlemont. Pour le 8e. district, M. N. Digneffe, membre correspondant du jury, à Nivelles. Pour le 9e. district, M. Deville, à Loupoigne. Pour le 10e. district, M. L.-A. Baron, curé, à Archennes.

6. Il sera adjoint à la commission d'instruction un secrétaire effectif qui jouira d'une certaine indemnité; est nommé en cette qualité M. P.-G. van Ghert, exerçant actuellement les mêmes fonctions près du jury temporaire.

7. Sont nommés membres honoraires de la commission provinciale d'instruction dans le Brabant méridional, MM. F.-C. Verheyleweghen, à Malines; Th. Pollaert de Cauvris, Clerens et F.-P.-M.-B. baron de Sécus, à Bruxelles, tous membres du jury temporaire supprimé, avec faculté d'assister aux séances de la commission et de participer à ses travaux.

8. La nomination aux places qui, à l'avenir, viendront à vaquer, soit d'inspecteurs des écoles, soit de secrétaire de la commission d'instruction, sera faite par nous, sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat.

9. Notre ministre de l'intérieur est chargé de régler la circonscription ultérieure des districts d'écoles; la distribution entre les membres de la commission du crédit qui leur sera accordé, enfin l'indemnité qui, sur le même fonds, sera accordée annuellement au secrétaire, etc.

En communiquant cet arrêté aux autorités locales, M. le gouverneur du Brabant méridional y a joint quatre pièces que nous ferons connaître demain.

— Les incendies ne cessent de se multiplier dans nos provinces; peut-être aucune année n'a-t-elle jamais été aussi désastreuse pour notre pays, par suite de ce fléau que celle-ci. Durant le trimestre que nous terminons aujourd'hui on a vu plus de 60 événemens de ce genre qui ont été rapportés par nous et aujourd'hui de nouveau quatre incendies sont encore à notre connaissance. Le 22 de ce mois, vers 4 heures de relevée, un incendie a réduit en cendres en la commune de Beauvechain, arrondissement de Nivelles, une maison, grange, écurie, les fourrages, pailles, grains, instrumens aratoires. Le tout évalué approximativement à 1063 fl. Dans la matinée du 24, les flammes ont dévoré en la commune de Corroy-le-Château un fourni et une écurie, la perte est évaluée à 400 fl. Le 25 dans la soirée, le feu s'est manifesté dans la commune de Weelde, arrondissement de Turnhout, et a réduit en cendres la maison d'un boulanger. La perte est évaluée à 2300 fl. Finalement le 27, dans la commune d'Oppreba's, canton de Jodoigne, le feu a totalement réduit en cendres une maison, grange et écurie. Aucune de ces propriétés n'étaient assurées et toutes ont été brûlées par imprudence. (Courrier des Pays-Bas.)

— On a bien voulu nous communiquer la note suivante que nous nous empressons de publier :

Théodosie, en Crimée, le 25 février 1824.

J'ai été fort surpris, en arrivant ici, d'apprendre qu'en 1822 un journal des Pays-Bas avait publié un article contre les Grecs insurgés, signé par moi, je le désavoue formellement. J'ai toujours trop aimé les Grecs, et j'admire trop leurs nobles efforts pour avoir jamais eu l'idée de faire sur eux la moindre réflexion injurieuse, je suis désolé en pensant que cette feuille a peut-être été lue en Grèce, et qu'on ait pu m'y supposer une opinion aussi opposée à la mienne.

E. TAITBOUT DE MARIGNY, vice-consul du roi des Pays-Bas.
N. B. Ce qui justifiera le mieux le vice-consul, sera d'apprendre à nos lecteurs qu'il est l'auteur de la relation d'un philhellène qui a été publiée dans le Courrier des Pays-Bas et traduite par plusieurs journaux anglais et allemands. (Journal de la Belgique.)

— On mande de Copenhague, en date du 20 juin qu'un

brick anglais y a coulé bas; les hommes de l'équipage ont été sauvés. Le bâtiment avait une voie d'eau.

— Un journal annonce que le nommé Pierre-André Ca choir de la commune de Montcourt (Hainaut), accusé d'avoir, le 8 de ce mois, assassiné le nommé Delhaye dit Bligny, en la même commune, s'est constitué prisonnier entre les mains de la maréchaussée à Leuze, en faisant l'aveu de son crime.

— On est occupé en ce moment à défaire le modèle du lion colossal qui doit être placé sur le champ de bataille de Waterloo, qui se trouve en ce moment au local des Minimes. Le morceau est exécuté par M. Van Gheel, de Malines. Toutes ces pièces seront sous peu de jours transportées à Liège, dans les ateliers de M. Cockeril, à l'effet d'en confectionner un moule pour couler en fer.

Liège, le 1er juillet.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

On écrit de Cologne, le 24 juin. « Les denrées coloniales destinées pour la Suisse sont transportées par terre des côtes de la Méditerranée par le midi de la France, au moyen de relais qui en accélèrent beaucoup l'arrivée, et elles sont exemptes de droits. Le commerce de notre ville s'occupe des moyens de diminuer les effets de cette concurrence nuisible. Comme la navigation sur le Waal dépend entièrement du vent et du tems, il a le projet d'organiser, de concert avec le commerce d'Amsterdam et de Rotterdam, une navigation régulière, d'abord au moyen de bateaux à vapeur, et de l'accélérer ensuite d'Emmerich à Mayence par des relais.

— A l'audience d'hier M. l'avocat-général concluant dans l'affaire des dames Anglaises s'est prononcé en faveur de l'administrateur provisoire des biens. Immédiatement après ont commencé les plaidoiries dans l'affaire du duc de Bouillon, M. Mailhe achève aujourd'hui la lecture de son mémoire.

— La cour supérieure de Bruxelles, chambre de mise en accusation, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre MM. Lesbroussart, professeur de rhétorique au lycée de Bruxelles, et Coché-Mommens, éditeur-proprétaire du Courrier des Pays-Bas, le Sr. Carpentier qu'on présume être l'auteur de l'art. intitulé *Fond de Valise*, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Louvain.

— S. M., sur le rapport de son Ex. le ministre de la justice, et après avoir entendu le conseil d'état, a pris, sous la date du 6 juin dernier, un arrêté par lequel il lève l'empêchement prononcé par l'art. 162 du code civil, et accorde spécialement au Sr. J. G. Emans, de Soumagne, de convoler en secondes noces avec M. F. H. Léonard, sa belle-sœur.

— Le prix d'éloquence proposé par l'Académie française, et dont le sujet était l'éloge du président de Thou, a été partagé entre MM. Ph. Charles et Patin. Ce dernier a déjà triomphé, il y a trois ans, dans un semblable concours où il s'agissait de l'éloge de Lesage.

— On annonce pour le quinze du mois prochain au théâtre Français la première représentation d'*Eudore et Cymodocée*, tragédie en 5 actes. L'auteur de cet ouvrage est, dit-on, un vieillard, ancien professeur à Toulouse, et maître de M. Soumet, auteur de Clytemnestre. Le public, en raison du talent de l'élève, a le droit d'exiger beaucoup du professeur.

Et pour son coup d'essai, demande un coup de maître.

— Le bruit a couru à la bourse de France qu'une frégate américaine avait été arrêtée dans les eaux de la Méditerranée par une flûte anglaise comme faisant la traite des noirs. Cette frégate portait en effet plus de quarante mille exemplaires d'*Ourika*. C'était une pacotille envoyée par le libraire européen au bénéfice des pauvres de l'autre monde.

— La deuxième livraison des Œuvres complètes de Racine avec des études sur chaque pièce, et de nouvelles notes par feu M. Aignan de l'Académie française, vient de paraître.

— Un bourgeois de Badenwetter, dans le grand-duché de Bade, père de famille, partit de sa demeure le 3 juin dernier à neuf heures du soir, pour porter une lettre à trois lieues de là. La journée du lendemain se passa sans qu'il reparût; sa famille dans de cruelles angoisses fit prendre des informations à Stafeu, où il avait dû se rendre: on ne l'y avait pas vu. Trois jours s'étaient écoulés depuis sa disparition, lorsqu'un forestier se rappela qu'on avait creusé depuis assez long-tems, non loin du chemin, un puits de mine de 84 pieds de profondeur, et dont l'ouverture de plusieurs pieds de largeur, était entourée de mousse et de broussailles. L'idée vint au forestier que le sieur Mehin (c'est le nom de l'habitant disparu) pouvait s'être

égare et être tombé dans ce puits. Il résista long-tems à vérifier ses soupçons; enfin, maîtrisé par cette idée, qu'il regarde comme une inspiration du ciel, il se rendit auprès du puits; il aperçut un endroit d'où la mousse et la terre s'étaient détachées. Il jette une pierre dans l'abîme et entend des sons faibles et étouffés; il appelle: Mehin répond et se nomme. Le forestier courut chercher des hommes munis d'échelles et de cordes. Un jeune homme plein de courage descend dans le puits, fait prendre une boisson fortifiante à Mehin, et sort non sans risque de la vie, avec celui-ci, de cette espèce de tombeau.

— Mlle. Ginot-Desrois, à qui nous devons déjà le Planisphère mobile, vient de compléter son premier ouvrage par deux nouvelles cartes nommées *Planétaires héliocentrique et géocentrique*, également imitées de l'anglais, et dont l'ensemble forme un cours complet d'Astronomie, destiné aux jeunes-gens. Les révolutions des planètes autour du soleil, leur position journalière, la cause apparente de leur station et rétrogradation, le mouvement de la terre et l'inégalité des jours et des saisons, y sont expliqués de la manière la plus claire et la plus simple. *L'Astronomie des jeunes-gens* présente l'avantage d'expliquer les problèmes les plus élevés de l'astronomie, sur des cartons mobiles, bien mieux que ne peuvent le faire nos sphères célestes, et sont beaucoup moins dispendieux. Nous croyons que Mlle. Ginot-Desrois a rendu un service important à l'éducation, en traduisant un ouvrage qui est classique en Angleterre, et auquel elle a joint un précis fort bien fait sur les principaux phénomènes célestes. L'ouvrage complet se vend 10 francs.

DON AUGUSTIN ITURBIDE.

Tandis que D. Aug. Iturbide, infidèle à ses sermens et parodiste de l'audacieuse entreprise de Napoléon, traverse l'Atlantique pour ressaisir la couronne ou trouver l'échafaud, tandis que le Mexique le déclare hors de la loi et le repousse de ses rivages où il n'apporte que la guerre civile, la destruction de la liberté et d'implacables vengeances, des mémoires attribués à cet ex-empereur viennent d'être publiés en Angleterre, pour satisfaire l'espèce d'intérêt et la curiosité dont il est en ce moment l'objet. Cet ouvrage qui n'est qu'une apologie de la conduite d'Iturbide doit être lu avec une extrême défiance; mais il contient des détails qu'on ne verra pas sans plaisir: nous en empruntons les passages suivans:

Iturbide, d'une famille distinguée du Mexique, y jouissait d'une fortune indépendante. Le régiment dans lequel il servait en 1810, en qualité de lieutenant ne recevait pas de solde. Après six ans de combats, il s'était élevé jusqu'au grade de général, et en 1816, il commandait l'armée du Nord et deux provinces. Il devint alors l'objet d'une accusation adressée contre lui au vice-roi par des ennemis puissans et nombreux. Elle fut à la vérité jugée fautive et calomnieuse; mais le dépit qu'il en conserva le détermina à quitter ses commandemens, et à se retirer dans le domaine paternel pour s'y livrer à la culture de ses terres.

C'est dans cet état paisible que le surprit la révolution de 1820. Aussitôt que la nouvelle des événemens d'Espagne fut répandue dans le Mexique, toute la population se divisa en partis animés. Les Américains voulaient tous l'indépendance; mais ils différaient sur les moyens. Les plus exaltés parlaient d'exterminer les européens; les moins sanguinaires demandaient leur exil. Ce fut alors qu'Iturbide, qui s'était fait de nombreux amis, conçut un plan de conciliation qui parut embrasser tous les intérêts. Il fut communiqué aux chefs de divers partis qui le signèrent à Iguala, le 22 février. Cet acte, appelé le *plan d'Iguala* était à la fois une déclaration d'indépendance et un projet de constitution en vingt-quatre articles.

Cependant Iturbide ne tarda pas à s'approprier les fruits de cette révolution, et à devenir l'objet d'une défiance générale. Deux partis fort opposés se réunirent contre lui: les républicains, qui l'accusaient de tendre au despotisme, et les royalistes, qui craignaient son usurpation. Ces deux partis dominaient dans le congrès et s'accordaient dans leur haine contre le président, qu'ils tentèrent vainement de dépouiller du commandement des troupes. Loin d'y réussir ils le virent bientôt proclamé empereur par ses soldats le 18 mai 1822. Mais, suivant ses mémoires, il n'accepta le pouvoir qu'avec regret, il se sacrifia à l'intérêt général, et se résigna au sceptre et à la couronne, par amour pour le bien public.

Cependant impatient de la résistance que le congrès opposait à ses usurpations, il se croit autorisé à briser violemment cet instrument indocile à ses volontés, et une proclamation annonce que ce corps *avait cessé d'exister*.

Ainsi naguères le tribunal, où l'on retrouvait encore quelque ombre de liberté, était tombé sous une main plus puissante. Mais ce coup d'état frappé par Iturbide pour assurer sa domination, fut cause de sa ruine. Les généraux *Santona*

et Etchevarri, jadis divisés d'opinions, se réconcilient pour marcher sur la capitale, demandant, avec toutes les provinces, le rétablissement du congrès et la déposition de l'empereur.

Ce fut alors qu'on vit combien est fragile le pouvoir fondé sur la force, et combien sa base est peu solide. Iturbide, abandonné de ses troupes et proscrit par l'opinion publique, ne peut opposer de résistance. Il abdique une couronne qu'il n'avait acceptée que par violence, disait-il. Il choisit l'Italie pour lieu de sa retraite, et le congrès, par une imprudente générosité, lui alloue une somme de 125,000 fr. dont quarante mille reversibles sur les têtes survivantes de sa famille.

On sait qu'il n'a fait qu'un court séjour en Europe. Suivant l'éditeur des mémoires, le principal motif de son départ pour le Mexique, est l'appel que lui font tous les partis dans ce pays, livré à l'anarchie. Il assure que le projet d'Iturbide est de former un gouvernement monarchique représentatif, analogue à celui d'Angleterre, dont il a profondément étudié les institutions.

Quant à sa fuite d'Italie, l'éditeur en attribue la cause à la persuasion où était Iturbide que la sainte-alliance avait dessein de le livrer au roi Ferdinand VII.

Cet ex-empereur a près de quarante ans; il est d'une taille moyenne, mais bien proportionnée. Sa constitution peut résister à de grandes fatigues et à de longues privations. L'expression de sa figure est douce et bienveillante; ses manières simples et franches. Par un hasard peu commun en Amérique, il a reçu de bonne heure une excellente éducation; il possède les classiques anciens, et se fait remarquer dans la conversation familière par une énergie et une concision particulières. Ses talens militaires et ses succès constans l'avaient rendu l'idole de l'armée; il est adoré de sa famille dont une partie est restée en Angleterre. Il a laissé six enfans dans ce pays: un fils aîné âgé de seize ans, au collège d'Ampleforth, près York; un autre, âgé de six ans, dans une école préparatoire à Hampstead; quatre filles, au dessous de douze ans, dans deux maisons différentes; il a emmené en outre, avec sa femme, deux enfans en bas âge. Il s'est embarqué à Corwes le 11 mai, jour anniversaire de son départ du Mexique pour l'Italie l'année dernière. Il est probable que l'on apprendra en Europe vers la fin du mois d'août des nouvelles de son arrivée en Amérique. Nous saurons alors si les Mexicains se montrent dignes de la liberté, dont ils sont appelés à jouir, ou s'ils ne sont propres qu'à porter le joug qu'ils avaient momentanément secoué. *de V. Aug.*

CHARADE.

Un peu de coquetterie,
Sur ton pied, belle Sylvie,
Fit placer mon premier.
Quoique fraîche et jolie,
Au printemps de ta vie,
Soit toujours mon dernier.
Et si l'on te marie,
Tu verras, je parie,
S'arrondir mon entier.

Le mot de la dernière charade est *Poteau*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 30 juin.

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 1 garçon, 1 fille.

Mariages 7; savoir : *Entre*

Léonard-Louis Thomas, tisserand, domicilié à Jupille, province de Liège, et Jeanne-Lambertine Hutoy, journalière, rue de la Wache, n.º 671.

Noël-Joseph Fraikin, menuisier, faub. Ste. Marguerite, n.º 310, et Anne-Catherine-Joseph Plumier, couturière, même faub. n.º 326.

Jean-François Dejong, serrurier, rue Soeurs-de-Hasques, n.º 275, veuf de Catherine-Elisabeth Nautet, et Marie-Isabelle Beauvoir, sans prof., au même domicile.

Jacques Hoebaer, conducteur de diligences, rue Cheravoie, veuf d'Anne Jamotte, et Magdelaine-Françoise Moissard, sans profession, rue Basse-Sauvinière, veuve de Jean-Joseph Dechamps.

Joseph Berger, ferblantier, rue Pierreuse, n.º 371, et Anne-Joseph Jadouille, journalière, au même domicile.

Paul-Joseph Baruz, marchand d'estampes, rue derrière la Magdelaine, n.º 147, et Marie-Ida Ernotte, revendeuse de viande, même domicile.

Mathieu Kaket, employé aux houillères, domicilié à Flémalle-Grande, province de Liège, et Marie-Françoise Grandry, cuisinière, rue Haute-Sauvinière.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les personnes qui auraient besoin d'une bonne garde-maison, pouvant fournir de bons renseignemens, peuvent s'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre avec toute facilité pour le paiement, une belle propriété, à proximité de la ville.

S'adresser à Mtre. DUSART, notaire, à Liège.